

Château cantonal  
1014 Lausanne

FSF-Vaud  
Monsieur Martial de Montmollin  
Président  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

Réf. : MFP/15005365

Lausanne, le 16 décembre 2009

**Conseiller-ère en orientation scolaire et professionnelle – Revérification**

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 20 octobre 2008 et vous prions d'excuser le retard dans son traitement.

En décembre 2008, le Conseil d'Etat a communiqué sa volonté qu'une revérification, entre autres, des postes de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP) puisse être conduite courant 2009.

A cet effet, un groupe de travail composé du SESAF, de la DGEP, du SDE, du CHUV, de l'UNIL et du SPEV s'est réuni et s'est accordé sur la proposition suivante, à savoir que les conseiller-ère-s OSP colloqué-e-s dans le niveau 10 peuvent être enclassé-e-s dans le niveau 11 selon un cahier des charges spécifique.

Le Conseil d'Etat a validé cette décision. Il en résulte un changement de collocation pour 62 postes.

Le Conseil d'Etat a également accepté que les responsables de prestations en OSP en niveau 11 soient colloqués dans la chaîne 362 « Profil expert », niveau 12, impliquant une modification de collocation pour 3 postes.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression des nos sentiments distingués.

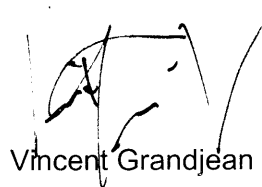
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, membre de la DCERH
- Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, Chef du DEC, membre de la DCERH